

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU 23 AVRIL 2007

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 17 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle et sur internet, par envoi tous ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Se sont excusés: Mme Antoinette Bapst ainsi que MM. Benoît Bapst et Richard Brechbühl.

MM. Pierre Aebischer et Jean-Pierre Bapst sont nommés en qualité de scrutateurs pour la présente assemblée.

Le tractanda est le suivant:

1. Approbation du PV de la dernière assemblée
(il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
2. Comptes 2006
3. Rapport de la commission financière et approbation
4. Fusion des corps de sapeurs-pompiers des communes
d'Autafond-Belfaux-La Sonnaz et de Grolley-Ponthaux.
Adoption de la convention et du règlement organique. Vote.
5. Divers

1. Approbation du PV de la dernière assemblée

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2006

Le boursier présente les comptes 2006 avec les précisions et commentaires d'usage. Ces comptes ont été bouclés avec un excédent de charges de CHF 8'787.30 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 6'930.-. Cette différence tient particulièrement du fait que les factures se rapportant à la rénovation du réservoir-incendie du village ont été payées alors qu'elles auraient pu figurer en investissement, ce qui aurait plus ou moins équilibré les comptes.

M. Romain Bapst demande à M. Louis Bapst comment se présente la situation financière de la corporation forestière. M. Louis Bapst répond que la corporation forestière a fait moins de déficit que prévu au budget. Le président espère arriver un jour dans les chiffres noirs.

M. Gilbert Bapst demande quel est le contenu du nouveau réservoir-incendie par rapport à l'ancien. Le nouveau réservoir contient 32 m³. Au vu de la vase qui se trouvait au fond de l'ancien, il était difficile d'évaluer son volume exact.

Se référant au bilan, M. Hubert Lauper s'étonne des montants indiqués dans les actifs transitoires et M. Gilbert Bapst demande s'il s'agit bien des actifs transitoires impôts 2005 ou 2006.

Après réflexion, le boursier déclare que les montants sont exacts mais qu'il s'agit bien de 2006 et non 2005. (Omission du changement d'année sur le modèle de l'année précédente). Il s'en excuse. Les montants se rapportant aux impôts impayés de 2005 se trouvent chez les débiteurs.

3. Rapport de la commission financière et approbation

Par la voix de son porte-parole, M. Bernard Sturny, la Commission financière donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée l'adoption des comptes.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Fusion des corps de sapeurs-pompiers des communes d'Autafond-Belfaux-La Sonnaz

et de Grolley-Ponthaux.

Adoption de la convention et du règlement organique. Vote.

M. Oswald Cotting donne les explications nécessaires. Le règlement organique a été envoyé avec l'invitation à l'assemblée. Les communes fusionnées voulaient que ce règlement soit identique pour toutes les communes. L'impôt non pompier doit être fixé entre Fr. 40.- et Fr. 100.-. Le Conseil communal – compétent en la matière – a fixé ce montant à Fr. 40.-. Cette fusion n'est qu'une anticipation au projet des cercles de feu qui deviendront obligatoires d'ici 2012.

Au vote, la fusion est acceptée à l'unanimité.

5. Divers

M. Jean Aebischer informe qu'il vient de suivre une formation pour le prélèvement des échantillons d'eau potable. Une série de prélèvements a déjà été effectuée. La suite se fera dans le courant du mois de mai prochain.

Mme Marie-Lyse Bapst lance un appel pour le remplacement d'une conductrice du bus scolaire démissionnaire.

M. Laurent Bapst déclare que son épouse serait disposée de faire ce travail 1 jour par semaine.

M. Jean-Pierre Bapst propose de réunir les parents d'élèves concernés pour une discussion et de trouver ainsi une solution.

M. Jean Aebischer, en tant que responsable de l'environnement, se fait le porte-parole de certains citoyens incommodés par la fumée dégagée lorsqu'un propriétaire de moutons brûle périodiquement la laine de ses bêtes dans le voisinage. Il estime qu'une solution doit être trouvée à cette situation intolérable.

M. le Syndic lit la question écrite de Mme Annette Aebischer qui a constaté que la corporation forestière avait démoli la route dans forêt qui descend au « Triangle ». Elle estime que ceci est inacceptable et qu'on devrait l'obliger à remettre les routes en ordre après les travaux.

Après discussion, il s'avère que la majorité des personnes présentes tient à ce que M. Zamofing, responsable de la corporation forestière, contrôle l'état des chemins après les travaux et ceci également s'ils sont effectués en sous-traitance.

Pour les travaux de révision des comptes de l'exercice 2007, M. Hubert Lauper nous propose de demander une offre à la fiduciaire Arbogna SA de Domdidier qui travaille à des tarifs très raisonnables.

M. Romain Bapst remercie le Conseil communal pour le résultat obtenu suite à la pétition se rapportant à la haie de thuyas de M. Fromaget de Belfaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 21h25 et convie les citoyennes et citoyens à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire:

Gérard Brechbühl

Le Syndic:

Adrien de Steiger